

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXCEPTIONNELLE Mercredi 4 juillet 2018 – BAPAUME

Ordre du jour : Contribution financière des licencié(e)s au fonctionnement

1- Préambule

Le président explique les conditions qui ont conduit le Conseil d'administration à entériner la proposition du bureau exécutif relative à la convocation de l'Assemblée Générale de ce jour afin de faire valider par les clubs présents une contribution spéciale de 6€ lors de la prise de licence 2019.

Cette contribution se répartirait comme suit :

- 3€ pour pérenniser le poste d'agent de développement chargé de seconder le CTR, d'assurer le suivi des sites VTT et la gestion de la piste mobile BMX
- 3€ pour contribuer au soutien des Comités départementaux dans leurs missions de détection et de développement.

2- Commentaires

Le président informe les dirigeants présents que les diminutions des aides publiques et plus particulièrement le CNDS vont sérieusement impacter nos activités sportives. Ce qui paraît paradoxal dans la mesure où les Jeux Olympiques de Paris 2024 engendreront un rayonnement planétaire du sport en France, que les champions de demain qui composeront nos équipes de France pour ces JO sont aujourd'hui dans nos ligues et voient aujourd'hui leurs moyens s'amenuiser...

D'autre part, il porte l'attention sur le suivi de la trésorerie compte tenu de la diminution des licences et des épreuves sur le territoire des Hauts de France.

Il informe l'assistance que le projet régional de développement est finalisé : il sera suivi par la signature d'une convention tripartite avec la FFC et ASO pour une aide de l'ordre de 35000€ environ sur 2 ans (2018 et 2019)

Mais cette recette ne suffira pas à combler les diminutions de ressources liées aux aides publiques et aux activités.

Il précise que le comité a décidé de prioriser la pérennisation du poste d'agent de développement qui, jusqu'en 2016, était un emploi aidé.

Enfin, il insiste sur la nécessité de trouver des moyens supplémentaires aux comités départementaux dont le rôle s'est amplifié depuis la fusion avec les missions de proximité.

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

Square Darlington – Bât E – 80000 AMIENS

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr

3- Questions

Le président donne la parole aux dirigeants présents afin que s'instaure un débat sur la proposition de contribution de 6€ par licencié et fait procéder au vote.

4- Vote

Les opérations de contrôle sont placées sous la présidence de Mr René PELCAT.
Assesseurs : Messieurs Bernard Duranel , Mickael Deswarte et Pascal Sergent

Clubs présents : 28 représentant 59 voix

Voix pour : 45

Voix contre : 14

Voix nulles : 0

L'AG a statué pour la mise en place pour l'ensemble de toutes les licences 2019 pour une contribution par licencié(e) de 6€.

Le Président

Philippe LIMOUSIN

Le Secrétaire de séance

Hubert LOUVET

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

Square Darlington – Bât E – 80000 AMIENS

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr